

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron

Ateliers thématiques – 1^{ère} session Débats sur les enjeux

COMPTE-RENDU DE L'ATELIER
"ENVIRONNEMENT"
17 novembre 2010 – Maison de Pays à Loiron



L'objectif de cette première session d'ateliers est de permettre aux participants de s'approprier et d'enrichir les résultats du diagnostic du SCoT, en particulier les enjeux propres à chaque thématique, puis de discuter des choix à faire pour l'avenir du territoire, de manière très large et ouverte.

Date et heure : 17 novembre 2010 de 14h00 à 16h00

Elu référent : Jean-Paul SCHOEMANN

Animation de l'atelier : Mélanie CHOLET, Arnaud CLEVEDE, Marc LAMARE

Personnes présentes :

Michel ALSON	SIAEP de Saint-Jean-sur-Mayenne
Thierry BAILLEUX	Adjoint au Maire de L'Huisserie
Christian BRIAND	Maire de L'Huisserie, Vice-président de Laval Agglomération
Mélanie CHOLET	Chargée de mission EVEN CONSEIL
Arnaud CLEVEDE	Chargé de mission SCOT des Pays de Laval et de Loiron
Gilbert FAUCHARD	SIAEP Le Bourgneuf-la-Forêt
Michel FORTUNE	Maire du Bourgneuf-la-Forêt, Vice-président de la CCPL
Marcel GOHIER	SMACEL
Eric GUERIN	Habitat et Développement 53 – Espace Info Energie
Martine GUERMONT BERNARDI	DDCSPP
Louis GUEROT	
Joseph GUILBAUD	Adjoint au Maire de L'Huisserie
David HAPPE	DDT
Evelyne HENRY	Maire de Launay-Villiers
Marc LAMARE	DGA Laval Agglomération, SG SM Pays de Laval et de Loiron
Cédric MALFOIS	DDT
Alain MARSOLLIER	Adjoint au Maire d'Argentré
Jean-Pierre NOEL	Chambre d'Agriculture de la Mayenne
Jeanne PRIOUX	SIAEP de Port-Brillet
Annick RAGARU	Maire de Montflours, Vice-présidente de Laval Agglomération
Fabienne RICOU	Communauté de Communes du Pays de Loiron
Jean-Paul SCHOEMANN	Maire de La Gravelle, Vice-président de la CCPL
Gérard TESSIER	ARS
Sylvie VIELLE	Adjointe au Maire de Louverné

Personnes excusées :

Samuel FAIRIER	CCI de la Mayenne
Laurent GENEAU	Conseil Général de la Mayenne
Véronique RIOU	SAGE Mayenne
Olivier GIRMA	Laval Agglomération

Le Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a choisi de mettre en oeuvre une concertation ambitieuse pour élaborer son Schéma de Cohérence Territoriale. Les acteurs du territoire ont ainsi été conviés à participer aux ateliers thématiques, réunissant des élus, des techniciens, des personnes ressources et des spécialistes sur les cinq notions suivantes :

- Emploi et rayonnement du territoire,
- Environnement,
- Habitat et vie sociale, services de proximité,
- Aménagement et organisation du territoire,
- Déplacements et mobilité.

Les objectifs de cette réunion :

- . compléter l'Etat Initial de l'Environnement
- . définir et hiérarchiser les enjeux
- . mettre en avant des premières pistes d'actions

Le cabinet **EVEN CONSEIL**, en charge de la réalisation de l'Etat Initial de l'Environnement du territoire et de l'animation de l'atelier "Environnement", présente les éléments clefs issus du travail de diagnostic préalable sur les thématiques de :

- . la trame verte et bleue (TVB)
- . la consommation de l'espace
- . l'agriculture
- . le grand paysage

Quelle trame verte et bleue pour le territoire ?

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) sera disponible avant la fin 2012. Il permettra d'aider à l'élaboration de la TVB du territoire des Pays de Laval et de Loiron. Avant cette échéance et dans le cadre de l'élaboration du SCOT, il semble important de fixer les critères de définition de la TVB. Les espaces naturels inventoriés ou protégés ainsi que le réseau hydrographique (cours d'eau jouant le rôle de réservoirs biologiques et susceptibles d'être concernés par l'obligation de continuité écologique) sont des noyaux de biodiversités qui seront retenus dans ces critères.

Dans un premier temps, une cartographie temporaire de la TVB du territoire.

La consommation de l'espace

L'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers au cours des 10 années précédant l'approbation du SCOT fait partie du rapport de présentation (dans le cadre de la loi dite "Grenelle 2"). Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) arrête des objectifs chiffrés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (qui peuvent être ventilés par secteur géographique).

L'intérêt de cette analyse repose sur des données précises concernant la consommation de l'espace selon les différentes vocations (habitat, activités, équipements). Elle doit permettre de fixer des objectifs et de mener des réflexions sur le type d'habitat, la densification, les formes urbaines,...

Des projets suscitent des interrogations notamment en termes de coupures écologiques :

- . le Parc Laval Mayenne à Argentré dont l'emprise prévue est de 200 ha
- . la Ligne à Grande Vitesse (LGV)
- . la ligne Très Haute Tension (THT)

D'autre part, il semble important de préciser la notion de coupures des espaces naturels. Ces coupures ne sont pas forcément le fait de l'artificialisation et de l'urbanisation des espaces. Les terres cultivées et les prairies doivent-elles être considérées comme des éléments qui fragmentent ces espaces ou peuvent elles être considérées comme des éléments de la trame verte ?

Le grand paysage

Le territoire du SCOT des Pays de Laval et de Loiron se caractérise par des paysages caractéristiques avec un certain nombre de sites classés et inscrits. L'espace urbanisé de Laval et de son agglomération ainsi que la périurbanisation et les évolutions de l'activité agricole ont fortement bouleversé le paysage local.

A côté des espaces emblématiques classés ou inscrits, quels sont ceux qui peuvent et doivent être pris en compte dans l'élaboration de la TVB ?

L'agriculture

Quelle place pour l'agriculture sur le territoire du SCOT ?

Au-delà de sa fonction économique, l'agriculture contribue à maintenir la biodiversité.

DEFINITION DES ENJEUX

EAU

➡ FAVORISER UNE GESTION DURABLE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire du SCOT apparaît comme un secteur bien "loti" en termes de qualité des eaux. Dans cet enjeu, il est sous-entendu, notamment, de réduire les pollutions par les nitrates, produits phytosanitaires et le phosphore mais il faut également tenir compte d'autres pollutions qui seront définies à l'avenir, comme les rejets médicamenteux.

MILIEUX NATURELS

➡ MAINTENIR ET RESTAURER LE MAILLAGE D'ESPACES CONSTITUANT LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR ENRAYER LA PERTE DE BIODIVERSITE

➡ AGIR SUR LES MODES DE GESTION URBAINE RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITE ET DE L'AGRICULTURE

La notion de gestion urbaine souligne le rôle des communes en matière d'urbanisme. Dans l'élaboration de leur PLU, elles seront tenues de traduire les orientations du SCOT. Le respect de la TVB qui sera inscrit dans le SCOT aura des incidences dans les documents d'urbanisme et dans leur règlement.

AGRICULTURE

➡ AFFIRMER L'AGRICULTURE COMME COMPOSANTE DU TERRITOIRE

➡ DEVELOPPER DES PROJETS DE VALORISATION DE L'AGRICULTURE (CIRCUITS COURTS, FERMES PEDAGOGIQUES,...)

➡ CREER LE LIEN ENTRE AGRICULTURE ET MONDE PERIURBAIN

La SAU correspond à 80% de la surface du département de la Mayenne. L'agriculture doit donc être abordée comme un acteur du paysage et des milieux naturels. Le maintien des exploitations sur l'ensemble du territoire est donc un élément fort. En effet, la réduction importante du nombre d'exploitations entraîne un éloignement entre le siège et les terres. Cette situation participe à nuire à la biodiversité (rupture du maillage bocager,...).

Le développement des unités démographiques du territoire n'empêche par le maintien d'une agriculture. Au même titre que dans les espaces ruraux, l'agriculture périurbaine doit jouer un rôle clef dans la création de liens entre monde agricole et monde urbain. Ce lien ne passe pas seulement par le développement des circuits courts, mais aussi par le développement du maraîchage. Une communication sur ces possibilités auprès des jeunes et des jeunes actifs doit être engagée.

PAYSAGE

- ➔ GERER LE DEVELOPPEMENT ET L'INTEGRATION DES PARCS D'ACTIVITES, DES ENTREES DE VILLES ET DES GRANDES INFRASTRUCTURES
- ➔ MAINTENIR UN MAILLAGE BOCAGER FONCTIONNEL EN ADEQUATION AVEC L'ACTIVITE AGRICOLE

DISCUSSION : 1^{ères} PISTES D'ACTION

1 – Quelle prise en compte de la TVB sur le territoire du SCOT ?

Quels noyaux de diversité ?

Il va s'agir dans un premier temps de s'accorder sur les critères de sélection des espaces constitutifs. Les espaces naturels inventoriés ou protégés ainsi que les principaux cours d'eau constituent d'emblée ces espaces :

- . ZNIEFF 1
- . ZNIEFF 2
- . NATURA 2000
- . Principaux couverts forestiers
- . Cours d'eau principaux (Mayenne, Vicoin, Jouanne, Ernée, Vilaine, Ovette et Oudon)

Les communes ayant entrepris l'élaboration d'un PLU sont tenues d'inventorier les zones humides sur leur territoire. Elles devront faire remonter ces données au Syndicat mixte.

2 – La consommation de l'espace

Une étude de l'analyse de la consommation de l'espace au cours de la dernière décennie devra être utilisée comme base à un travail de prospective sur les besoins à venir.

Laval Agglomération réfléchit actuellement sur les nouveaux types de lotissements, mieux intégrés à leur espace environnant. Plus globalement, une réflexion sur la qualité de l'habitat doit être menée, notamment en lien avec les promoteurs.

Prochaine rencontre le **jeudi 2 décembre 2010 de 17h00 à 19h00 à Loiron.**